

**SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA**

**SOPAT SA**

**SIEGE SOCIAL : Avenue de 23 janvier BP19 –Teboulba**

**IDENTIFIANT UNIQUE : 022671F**

**CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Messieurs les actionnaires de la Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT » sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 16/09/2021 à 10 heures à l'hôtel « Sousse Pearl Marriott Resort and Spa » sis à l'Avenue Abdelhamid El Kadhi, La Corniche - Sousse et ce en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Entérinement du retard enregistré pour l'approbation des comptes de l'exercice 2020.
- 2- Lecture et approbation du rapport d'activité 2020 établi par le Conseil d'Administration.
- 3- Lecture du rapport général et du rapport spécial des Co-commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.
- 4- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2020.
- 6- Approbation des conventions réglementées.
- 7- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2020.
- 8- Allocation de jetons de présence.
- 9- Pouvoirs d'accomplissement des formalités légales.

**Le Conseil d'Administration**

**SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA**

**SOPAT SA**

**SIEGE SOCIAL : Avenue de 23 janvier BP19 –Teboulba**

**IDENTIFIANT UNIQUE : 022671F**

**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

**Du 16 / 09 / 2021**

- 1- Entérinement du retard enregistré pour l'approbation des comptes de l'exercice 2020.
- 2- Lecture et approbation du rapport d'activité 2020 établi par le Conseil d'Administration.
- 3- Lecture du rapport général et du rapport spécial des Co-commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.
- 4- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2020.
- 6- Approbation des conventions réglementées.
- 7- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2020.
- 8- Allocation de jetons de présence.
- 9- Pouvoirs d'accomplissement des formalités légales.

**Le Conseil d'Administration**

**PROJET DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE A**

**L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 16/09/2021**

**1<sup>ère</sup> RESOLUTION :**

Les Actionnaires présents ou représentés déclarent approuver la réunion de cette Assemblée en dehors du délai légal, et purgent tout vice pouvant entacher l'Assemblée à cause de ce retard. Ils dégagent en outre la responsabilité du Conseil d'Administration à cet effet.

***Cette résolution mise aux voix, est adoptée à .....***

**2<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2020 et présentation par les commissaires aux comptes de leur rapports général et spécial relatif aux états financiers arrêtés au 31/12/2020, approuve le rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration relatif audit exercice tel qu'il a été présenté.

***Cette résolution mise aux voix, est adoptée à .....***

**3<sup>ème</sup> RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, approuve les états financiers de l'exercice 2020, faisant apparaître un déficit de 4.992.420 Dinars, tels qu'ils ont été présentés.

***Cette résolution mise aux voix, est adoptée à .....***

**4<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

Sur proposition du Conseil d'Administration et en application des dispositions légales et statutaires, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020, soit un déficit de 4.992.420 Dinars, en compte de « Résultat Reporté ».

***Cette résolution mise aux voix, est adoptée à .....***

**5<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des autorisations du Conseil d'Administration des conventions visées par le Code des Sociétés Commerciales et entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve sans aucune réserve lesdites conventions.

***Cette résolution mise aux voix, est adoptée à .....***

**6<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2020.

***Cette résolution mise aux voix, est adoptée à .....***

**7<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée décide d'allouer à chaque Administrateur un montant de Mille (1.000) Dinars net à titre de jetons de Présence.

***Cette résolution mise aux voix, est adoptée à .....***

**8<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au Directeur Général ou à son représentant, pour procéder à toutes opérations de dépôt, de publicité et accomplir toutes les formalités de publications légales.

***Cette résolution mise aux voix, est adoptée à .....***

**SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA**

**SOPAT SA**

**SIEGE SOCIAL : Avenue de 23 janvier BP19 –Teboulba**

**IDENTIFIANT UNIQUE : 022671F**

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Messieurs les actionnaires de la Société de Production Agricole Teboulba « **SOPAT** » sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 16/09/2021 à 11.30 heures à l'hôtel « Sousse Pearl Marriott Resort and Spa » sis à l' Avenue Abdelhamid El Kadhi, La Corniche - **Sousse** et ce en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Transfert du siège Social ;
- 2- Modification corrélative des Statuts ;
- 3- Continuité de l'Activité ;
- 4- Pouvoirs d'accomplissement des formalités légales.

**Le Conseil d'Administration**

**SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA**

**SOPAT SA**

**SIEGE SOCIAL : Avenue de 23 janvier BP19 –Teboulba**

**IDENTIFIANT UNIQUE : 022671F**

**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**DU 16/09/2021**

- 1- Transfert du siège Social ;
- 2- Modification corrélative des Statuts ;
- 3- Continuité de l'Activité ;
- 4- Pouvoirs d'accomplissement des formalités légales.

**Le Conseil d'Administration**

## **LES RESOLUTIONS ADOPTÉES PAR**

### **L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 16/09/2021**

#### **1<sup>ère</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société, sis actuellement à l'Avenue 23 janvier BP 19 – Teboulba, à Essâad, Route de Ksour Essef 5124- Gouvernorat de Mahdia.

***Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité***

#### **2<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide, de modifier corrélativement l'article 4 des statuts, ainsi qu'il suit :

#### **« Article 4 : Siège social**

Le siège social est fixé à : Essâad- Route de Ksour Essef 5124- Gouvernorat de Mahdia, Tunisie.

Il pourra être transféré dans tout endroit en Tunisie sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

La Société pourra établir des succursales, bureaux, agences ou représentation partout où le Conseil d'Administration le jugera utile »

***Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité***

#### **3<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la continuité de l'activité de la Société et conformément aux dispositions de l'article 388 du code de sociétés commerciales.

***Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité***

#### **4<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tout pouvoir au Directeur Général ou à son représentant, pour procéder à toutes opérations de dépôt, de publicité et accomplir toutes les formalités de publications légales.

***Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité***